

Principauté de Liechtenstein

Pendant longtemps, le Liechtenstein n'a pas eu son propre service postal public, seulement un service privé.

La première connexion postale connue était le Lindau Messenger, un service qui a transporté des lettres, des colis, des envois de fonds et des voyageurs entre Lindau et pendant plusieurs siècles jusqu'à sa fermeture en 1826.

Les messagers livraient les lettres ou les récupéraient dans les auberges. À partir du XVIII^e siècle au plus tard, un centre de distribution de ce type existait au Liechtenstein, dans une auberge de Balzers nommée 'Gasthof Rössle' ou '**Gasthof Post**', bien que Balzers soit mentionné dès 1627 comme une halte pour le Lindau.

Le 20 août 1817, la poste impériale et royale autrichienne ouvre le premier point de collecte du courrier de l'État au Liechtenstein à l'auberge «Gasthof Post» à Balzers, incorporant ainsi la Principauté de Liechtenstein dans la zone postale autrichienne. Une déclaration est publiée à l'époque soulignant que les activités de la poste autrichienne au Liechtenstein ne diminuent pas la souveraineté du prince du Liechtenstein.

Le point de collecte du courrier est supprimé à peine deux ans plus tard, en 1819, en raison des faibles revenus générés

Ce centre de collecte étant rattaché au réseau postal autrichien, la **Principauté** de Liechtenstein était traitée comme une province autrichienne.

En 1827 La poste autrichienne met en place un nouveau point de collecte du courrier à Balzers. C'est le début du service postal officiel permanent au Liechtenstein. Depuis cette année, les lettres sont estampillées du nom de lieu Balzers.

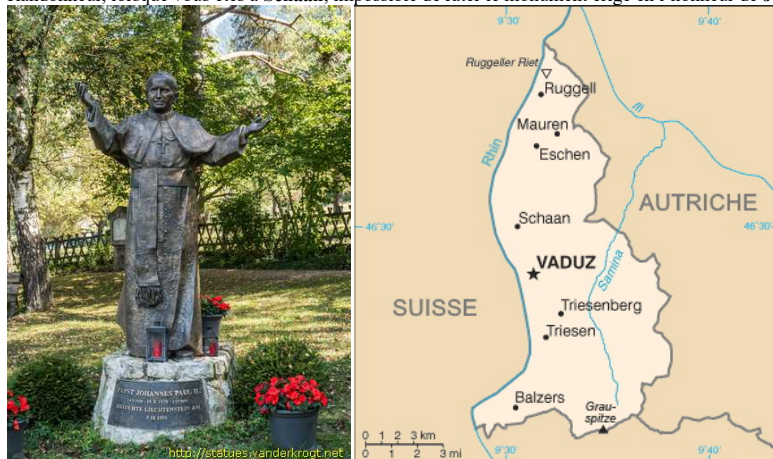
En 1839 Le point de collecte des lettres de Balzers est modernisé et devient le premier bureau de poste du Liechtenstein.

En 1845 La poste autrichienne ouvre sa deuxième succursale au Liechtenstein : un point de collecte des lettres à Vaduz.

En 1869, le point de collecte des lettres est élevé au rang de bureau de poste. En raison de l'augmentation du nombre de lettres et de paquets envoyés, d'autres bureaux de poste sont ouverts dès 1864 à Nendeln, 1872 à Schaan et 1890 à Triesen.

En raison du lien économique du **Liechtenstein** avec l'**Autriche** par le biais de l'«Union douanière et fiscale» de **1852**, le système de télécommunications du Liechtenstein a été géré par l'Autriche jusqu'en 1921.

Randonneur, lorsque vous êtes à **Schaan**, impossible de rater le monument érigé en l'honneur de **Johannes II** (règne de 1858 à 1929).



Sans lui, le Liechtenstein ne serait jamais devenu le pays avec le PIB par habitant le plus élevé du monde.

Dans l'histoire du Liechtenstein, son nom est lié à l'octroi de la première constitution de la principauté 1862 et pour sa promotion des arts et des sciences qui ont conduit à la première modernisation à grande échelle de l'Etat, jusque-là en grande partie rurale.

Sur ses 71 ans de règne, il fait installer le télégraphe puis le téléphone, ordonne la pose de voies ferrées et négocie les nombreux accords avec la Suisse. Le monument érigé en son honneur n'est donc pas assez imposant tant son influence fut grande.

Johannes II était le deuxième fils du prince Louis II de Liechtenstein et sa femme, la comtesse Franziska von und Kinsky Tettau Wchinitz. Johannes est né en 1840 dans le château Lednice, résidence de campagne de la famille princière du Liechtenstein, dans le République tchèque. Il fut le premier fils du couple princier.

Dans sa jeunesse, il a étudié avec des professeurs particuliers selon la coutume de l'époque, pour obtenir l'acquisition d'une connaissance particulière des langues telles que le français, l'italien, le tchèque et l'anglais, en dépit de sa mauvaise santé qui a souvent été une source de préoccupation pour sa famille. puis il a étudié à l'Université de Bonn et à celle de la Karlsruhe.

Il monte sur le trône peu de temps après son dix-huitième anniversaire, passe un an sous la régence formelle de la mère Franziska. Il a profité de cette occasion pour élargir horizon en voyageant beaucoup dans Europe, augmenter la collection d'art de la famille et de la promotion du développement de la principauté. En 1859, au liechtenstein il ordonne la scolarité obligatoire à 14 ans pour tous les enfants résidant dans la principauté.

En 1862, il réforme la Constitution de l'Etat donnant plus de droits aux habitants de la principauté, le Liechtenstein se transforme en un monarchie constitutionnelle. Cette constitution est toujours valables aujourd'hui, avec quelques améliorations en 2003.

En 1866 il décide d'abandonner le Confédération allemande et peu de temps après il abolit l'armée du Liechtenstein considérant les dépenses excessives et inutiles étant donné les récents accords entrepris avec l'Autriche.



Le jeune prince **Johannes II** dans une photographie de 1870.

En 1869 Il décide d'équiper la Principauté d'une connexion avec le télégraphe Morse La transmission rapide et fiable d'informations sur de longues distances intéressait particulièrement le gouvernement (notamment pour la communication avec la chancellerie de la cour princière de Vienne) et l'industrie liechtensteinoise qui se développait à partir des années 1860.

En 1867/68, le prince **Johannes II**, le parlement de l'État et le **ministère impérial et royal du commerce à Vienne** ont approuvé l'établissement d'une ligne télégraphique de **Vaduz à Feldkirch**.

Le **1er décembre 1869**, la station télégraphique impériale et royale de **Vaduz** a été ouverte au trafic.



Premier téléphone au Liechtenstein : autrichien (musée de Vienne)

Station murale (année de fabrication : 1885) avec batterie locale Système fabriqué par Teirich & Leopolder

Le **18 octobre 1887** le **premier système téléphonique** au Liechtenstein fut la ligne privée mise en service entre les *usines "Jenny" à Triesen et "Jenny et Spoerry" à Vaduz*



Premier modèle de téléphone industriel au Liechtenstein, **Ericsson 1887**

Entretemps après 1887 **Johannes II** avait déjà obtenu la possibilité de créer dans la principauté une première liaison ferroviaire avec les autres réseaux européens. à partir de 1905, et à partir de 1922 dote le Liechtenstein d'un certain nombre de lignes de bus pour améliorer les transports en commun.

En **1896**, le gouvernement demanda au bureau télégraphique d'Innsbruck de mettre en place un réseau téléphonique public au Liechtenstein.

Le **15 novembre 1898** ce réseau téléphonique a été mis en service et comprenait deux lignes pour le gouvernement ainsi qu'une station téléphonique publique exploitée dans chacune des 14 communautés et hameaux de Balzers, Mäls, Triesen, Triesenberg, Sücca, Rotaboda, Vaduz, Schaan, Bendorf, Ruggell, Mauren, Schaanwald, Eschen et Nendeln.

Le Liechtenstein devait supporter les coûts de mise en place du réseau et des installations d'exploitation nécessaires. Aux téléphones publics, on pouvait non seulement passer des appels téléphoniques, mais aussi envoyer des télégrammes et des phonogrammes (messages à des tiers) moyennant des frais.

En politique étrangère, Johannes II entretenait des relations étroites avec l'Empire austro-hongrois et la République d'Autriche, ainsi qu'avec les voisins Suisse, en particulier après la Première Guerre mondiale quand les causes de guerre avaient mis à rude épreuve les relations avec l'empire. au cours de la grande guerre, le prince avait en fait maintenu sa principauté neutre.

Bien qu'il ait été considéré comme un grand mécène des arts et des sciences, Johannes II a été à plusieurs reprises accusé d'être antisocial et ne voulait pas participer à des événements sociaux. Il a toujours été très aimé de la population pour son extrême libéralisme.

Comme beaucoup d'autres membres de sa famille, Johannes II n'a jamais voulu se marier et n'avait pas d'héritier et à sa mort en 1929, il a été remplacé par son frère François Ier. Il a été enterré comme les autres membres de sa famille à Wranau.

En **1900**, le trafic frontalier téléphonique vers la Suisse via Vaduz et Buchs a commencé.

Deux ans après l'introduction du téléphone au Liechtenstein, il n'y avait que quatre connexions privées, et en 1908, il y en avait douze.

Le coût élevé des connexions privées a ralenti la diffusion des téléphones privés. Les frais d'établissement d'une connexion téléphonique étaient de 80 florins jusqu'à 500 mètres et de dix florins pour chaque tranche de 100 mètres supplémentaires. De plus, les abonnés payaient une redevance annuelle de station de 30 florins et une redevance de changement de 20 florins. A cela s'ajoutent les frais d'appel.



Gasthaus Kulm vers 1900 - la première station téléphonique de Triesenberg

Vers **1900**, le Liechtenstein comptait **24 téléphones** : **18 cabines** téléphoniques publiques, **4 lignes privées** et **2** pour le gouvernement.

Les communes bénéficient chacune d'un raccordement public. Les coûts élevés des connexions privées freinent la diffusion des téléphones privés. Le service téléphonique comprenait un service de jour limité en semaine et un service réduit le dimanche.

Le **4 octobre 1911**, l'Autriche et le Liechtenstein ont réglementé leurs relations dans le système des télécommunications par un contrat postal (qui manquait auparavant).

Le premier timbre du Liechtenstein est paru en 1912 avec l'inscription « K.K. Österr. Post im Fürstentum Liechtenstein ».

1914 Les liaisons téléphoniques avec l'Autriche sont terminées interrompu.

En 1915, pendant la Première Guerre mondiale, l'Autriche et la Suisse coupent temporairement le trafic téléphonique avec le Liechtenstein, qui se trouve ainsi coupé des autres pays.

Après la guerre, l'administration télégraphique d'Innsbruck n'avait ni argent, ni matériel, ni temps pour les améliorations structurelles nécessaires aux installations de télécommunications du Liechtenstein, qui étaient entre-temps devenues obsolètes.

Au cours de la réorientation de la politique étrangère de l'Autriche vers la Suisse, le Liechtenstein a mis fin au traité douanier en 1919 et au traité postal en 1920.

Le 1er février 1921, un nouveau contrat postal entre le Liechtenstein et la Suisse entre en vigueur (révisé en 1978).

Il a réglementé le système postal, télégraphique et téléphonique et a confié la tâche de les fournir au Liechtenstein aux entreprises publiques [suisse](#) des PTT aux mêmes conditions qu'en Suisse et pour le compte du Liechtenstein.

La population a été informée des dispositions les plus importantes du système téléphonique via les deux journaux d'État.

Les dispositions contiennent les conditions de connexion et d'utilisation les plus importantes.

Des informations détaillées sont fournies sur la structure tarifaire.

Selon la réglementation suisse, selon une lettre du gouvernement du 22 janvier 1921, les téléphones publics ne sont généralement pas exploités dans les villes sans poste central. Dans une lettre datée du 28 janvier 1921, le gouvernement demanda donc à l'administration communale si la commune souhaitait exploiter un poste téléphonique pour son propre compte ou si l'ancien dirigeant (Albrecht Hoop, Gasthaus zum Schwert) serait responsable des frais de participation.

Jusqu'en 1999, les services postaux, télégraphiques et téléphoniques du Liechtenstein étaient assurés par les PTT [suisse](#)s.

Tarifs des communications 1921

10 Rp pour un appel local de durée illimitée (Réseau Eschen ou sous-pays).

25 Rp par tranche de 3 minutes de conversation entre les réseaux locaux de Balzers, Eschen, Schaan, Triesen, Triesenberg et Vaduz.

de 25 Rp à 1.10 Fr Selon la distance, pour les appels vers la Suisse.

Le premier annuaire téléphonique du Liechtenstein date de **1923**.

A cette époque, il n'y avait qu'une seule connexion à Ruggell avec le numéro de téléphone 15, qui appartenait à Albrecht Hoop, l'aubergiste de l'époque. Cette connexion servait également de téléphone public. D'après les documents disponibles dans les archives, il est impossible de déterminer avec certitude à partir de quelle date l'interphone téléphonique a effectivement été installé à Albrecht Hoop. Cependant, la correspondance entre le gouvernement et la municipalité montre que le poste existait en réalité déjà le 1er février 1921.

1925 Le premier câble souterrain du Liechtenstein est posé à Vaduz.

1921-1929, les investissements nécessaires de plus de 160 000 francs sont réalisés dans la zone centrale et dans le réseau de lignes.

Lorsque les sociétés suisses des PTT ont repris les systèmes téléphoniques le 1er février 1921, le réseau était en assez mauvais état. Les autorités postales autrichiennes avaient peu investi avant la guerre et les années d'après-guerre.

Jusqu'en 1929, les lignes aériennes durent être renouvelées et toutes les lignes monofilaires remplacées par des lignes bifilaires.

Cela a non seulement amélioré l'intelligibilité de la parole, mais a également arrêté la diaphonie gênante (influence des autres sur une conversation). Dans le même temps, des câbles souterrains ont commencé à être posés dans les villages.

Enfin, les anciens standards autrichiens qui se trouvaient dans les bureaux de Vaduz, Schaan, Eschen, Triesen et Balzers ont dû être remplacés par des modèles plus récents.

Le nombre de branchements augmentait progressivement, quoique lentement, car non seulement l'installation de son propre branchement coûtait cher, mais les frais de branchement annuels étaient également importants (le forfait annuel pour une station murale était de 60 francs).

Le nombre de lignes principales est passé de 295 (1930) à 534 (1941) et 1 265 (1951)

A cette époque, les appels se faisaient encore manuellement.

1929 Le réseau de télécommunication du Liechtenstein correspond presque au standard suisse.

De 1930 à la Seconde Guerre mondiale, la Grande Dépression a empêché une augmentation rapide des connexions téléphoniques.

Mise en place de cabines publiques

Comme déjà expliqué ci-dessus, il n'y avait initialement qu'une cabine téléphonique publique au Gasthof Schwert à Ruggell.

Le coût de l'abonnement annuel était alors de CHF 70.00. Selon le procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 1921, l'aubergiste Albrecht Hoop demande une subvention de CHF 70.00. La demande est accordée. Plus tard, une cabine au Gasthof Sternen sera ajoutée.

À la demande des deux aubergistes, ils reçoivent maintenant un soutien financier pour la fourniture de leurs services téléphoniques.

En conséquence, le 23 janvier 1924, la municipalité conclut un contrat avec les deux propriétaires concernant la mise à disposition et l'utilisation publique des cabines téléphoniques.

Une redevance fixe de CHF 35.00 est versée, ce qui correspond à la moitié de la cotisation annuelle de CHF 70.00. Un supplément de 20 centimes peut être facturé pour les appels sortants en plus de la taxe d'appel.

Le contrat est limité à deux ans avec une prolongation automatique d'un an à la fois. Le délai de préavis est de deux mois.

Dans l'annuaire téléphonique de 1931, seule la station téléphonique municipale de Gasthof Stern est répertoriée. Il faut donc supposer que le poste de l'auberge Schwert n'existait plus à cette époque.

Le 2 juin 1932, le conseil communal fixa à nouveau la subvention pour la cabine téléphonique du Gasthof Sternen à CHF 35.00, faute de quoi la cabine téléphonique devait être annoncée au concours. Lors de la séance du 26 décembre 1936, le conseil municipal souligne la nécessité que la cabine téléphonique publique de l'auberge "Stars" puisse être utilisée à tout moment et que le téléphone appelé au téléphone. En ce sens, un accord correspondant doit être conclu avec l'aubergiste de l'époque de l'auberge "Stars", Vinzenz Eberle. En février 1947, le conseil municipal décide qu'en raison du grand nombre d'abonnements téléphoniques, la cabine téléphonique de l'auberge des "Stars" ne sera plus considérée comme une cabine téléphonique publique et ne sera donc plus subventionnée.

Connexion téléphonique à la poste de Ruggell uniquement en 1936

Le premier bureau de poste de Ruggell sans connexion téléphonique a été installé le 1er janvier 1926 dans la maison privée de Martin Hasler, Heiligkreuz n° 59.

Le 1er novembre 1926, la poste est transformée en bureau de poste.

Le 17 décembre 1928, le bureau de poste a été transféré dans la maison de la Kirchgasse 111.

Ce n'est qu'en 1936 que la poste a sa propre ligne téléphonique.

1936 Le service télégraphique et téléphonique est installé dans le nouveau bâtiment de la poste à Städtle (en face de l'hôtel Real).

Raccordement téléphonique pour le recteur et le secrétariat paroissial

Le 28 mars 1927, le gouvernement a ordonné qu'une connexion téléphonique soit établie pour chaque conseil local. L'Etat prend en charge 50% des frais d'installation et des frais de participation. Selon l'annuaire téléphonique de 1931, le numéro 4.32 était déjà mis en place pour l'administration communale. En 1946, le presbytère a reçu une connexion téléphonique.

L'abonnement mensuel est de CHF 5.65 pour une station murale.

10 connexions en 1936 Selon le "Telephon-Adress-Buch" suisse de 1936/37, il y a en fait 9 connexions à Ruggell pour environ 670 habitants. Il en résulte 1,34 connexions pour 100 habitants. Le numéro de téléphone 4.32 est attribué à la fois à l'administration communale et aux pompiers. Cinq connexions sont utilisées à titre privé et principalement à des fins commerciales. Les quatre raccordements publics sont réservés aux pompiers, à l'administration communale, au garde-frontière Ruggell-Dorf et au bureau des douanes. Les numéros de téléphone étaient à 3 chiffres. Extrait de l'annuaire téléphonique suisse 1936/37.

1938 Le premier câble longue distance (avec 44 paires de fils) est posé de Vaduz à Buchs.

Développement téléphonique du poste douanier de Ruggell

En 1940, une ligne téléphonique a été posée au poste de douane de Ruggell, qui traversait la forêt communale dans le "Kaltgütl".

De l'accord pertinent entre la commune et la Suisse. Telegraph & Telephone Administration du 12 février 1940, on constate que sur une longueur de 120 m les arbres forestiers (forêts de sapins) doivent être abattus.

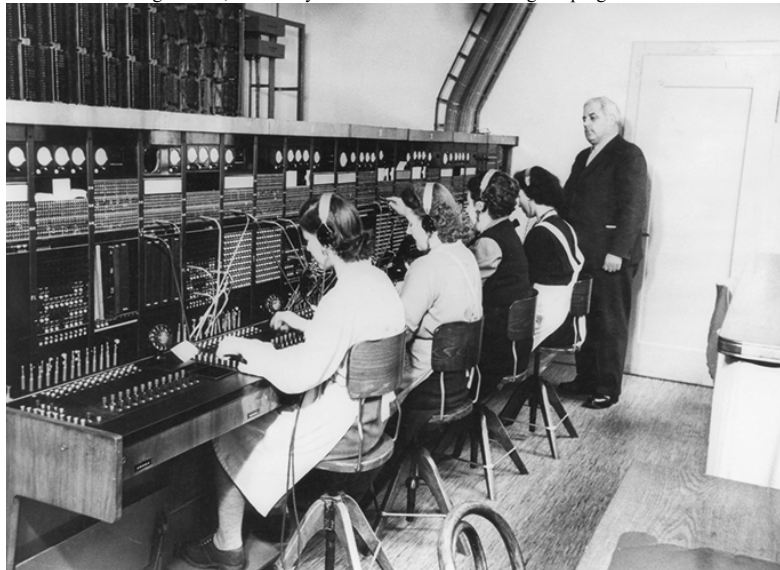
Le bureau de douane Ruggell-Strasse reçoit le numéro de téléphone 4 12.

L'automatisation des réseaux a commencé en [Suisse](#) dès les années 1920, et on en parlait déjà au Liechtenstein dans les années 1930.

Cependant, ce ne sont pas seulement les coûts d'investissement élevés qui ont fait hésiter l'entreprise à franchir cette étape, la perte des emplois des opérateurs téléphoniques n'était pas nécessairement souhaitable à une époque où le chômage était élevé.

En 1946, 90 % de l'ensemble du réseau suisse était déjà automatisé.

Au Liechtenstein également, l'ancien système de batterie local atteignait progressivement ses limites.



Vaduz 1945

Après de nombreuses clarifications, en juin 1947, le parlement du Land approuva un prêt de 2,283 millions de francs pour l'automatisation du téléphone.

1947 Le Landtag approuve un prêt de 2 283 000 francs suisses pour le **projet d'automatisation**.

1948 Le nombre de raccordements principaux dépasse les **1 000** abonnés pour la première fois en 50 ans.

Au total, 2,8 millions de francs ont été dépensés en automatisation entre 1948 et 1951, que ce soit pour la construction de nouvelles lignes, pour l'équipement technique des **trois centraux téléphoniques de Vaduz, Eschen et Balzers** ou pour l'achat de nouveaux téléphones à cadran.

Le 20 septembre 1951, le réseau automatisé avec le code longue distance (suisse) 075 est entré en service.

Le Liechtenstein a ainsi été le premier pays à disposer d'un réseau téléphonique entièrement automatisé.

Elle a sans doute bénéficié de l'avantage technique de la Suisse. A cette époque, non endommagé par la Seconde Guerre mondiale, c'était bien en avance sur la norme européenne.

Avec l'automatisation, le réseau télex privé suisse pourrait également être utilisé par le Liechtenstein à partir de 1951.

En 1951/52, les anciens et les nouveaux numéros de téléphone passent à cinq chiffres.

L'introduction du numéro de téléphone à cinq chiffres est rendu possible avec le fonctionnement entièrement automatique du réseau.

Jusqu'au milieu des années 50, une grande partie de la population comptait sur l'utilisation partagée de lignes téléphoniques tierces pour passer des appels. Tous les ménages n'avaient pas une connexion permanente. De nombreuses connexions étaient techniquement liées.

Ce couplage signifiait que les téléphones connectés ne pouvaient pas être utilisés en même temps. Cela signifiait que vous ne pouviez passer un appel que si l'abonné téléphonique connecté avait raccroché le combiné téléphonique. Il peut également arriver qu'en raison de défauts techniques, des conversations avec des tiers soient entendues par inadvertance lorsque le téléphone est décroché.

Connexions téléphoniques pour les bureaux municipaux

Lors de la séance du **14 février 1959**, le conseil municipal décide d'installer une ligne téléphonique au poste de police municipale et d'en payer l'abonnement. Lors de la séance du **3 janvier 1962**, à la demande du garde-forestier, le conseil municipal décide de payer la redevance de base pour son téléphone. **Le 23 février 1972**, le conseil municipal décide de prendre en charge les charges téléphoniques (abonnement + redevance) pour le pasteur.

Création d'une cabine téléphonique publique

Sur proposition du Verkehrsverein Unterland et sur recommandation du gouvernement, le conseil municipal décide le **25 mai 1963** de construire une cabine téléphonique publique. La commune est disposée à assumer une garantie de risque de défaut pouvant aller jusqu'à CHF 500.00.

Extension des réseaux de câbles téléphoniques

Initialement (vers 1900) les installations de télécommunications sont en mauvais état. Le réseau téléphonique est peu développé.

Les lignes téléphoniques sont pour la plupart posées au-dessus du sol. Les lignes monofilaires acheminées au-dessus du sol sont très sensibles aux défauts. Le 1 février 1921, le nouveau contrat postal avec la Suisse entre en vigueur. Avec l'intégration dans le réseau téléphonique suisse, les systèmes câblés seront largement renouvelés et modernisés.

Parallèlement à la prospérité économique, la poursuite de l'expansion de l'infrastructure au niveau de l'État et de la communauté a lieu. En vue de l'automatisation prochaine du téléphone en 1951, la création de vastes systèmes de câbles est nécessaire. Notre territoire communal est développé avec une ligne de câble de Badäl (Gamprin).

Les plans de situation correspondants n° 13, 14 et 15 de 1948 montrent le tracé des tracés du câble.

Les câbles sont posés au-dessus du sol. La ligne principale longe la Schlattstrasse - Langacker (poste) - Nellengasse (école) et débouche au bout du village bas. Le réseau câblé téléphonique est successivement étendu et affiné au fil du temps.

Des contrats de transit appropriés sont conclus avec les propriétaires fonciers privés. Bien que la Direction du téléphone de Saint-Gall ait invité la commune dans une lettre du 29 novembre 1948 à commenter les plans des câbles téléphoniques, il est intéressant de noter que les documents à la disposition de la commune ne montrent pas si le conseil communal s'est jamais occupé de ces plans. Au dos de la lettre, seuls les endroits où les lignes téléphoniques prévues se croisent avec le système d'égouts sont écrits à la main. La renonciation évidente à une déclaration écrite est très probablement liée au fait qu'aucun coût n'a été engagé pour la commune avec ce projet et que la direction principale incombait à la direction du téléphone de Saint-Gall ou à l'État.

Après l'automatisation, le travail éducatif dans les écoles a commencé. Des téléphonistes spécialement formés ont donné aux écoliers de Suisse et du Liechtenstein des « cours de téléphonie ». Le nouveau médium était encore inconnu et il fallait d'abord vaincre sa peur.

Au Liechtenstein, Mme Albertina Wohlwend a travaillé de 1951 à 1965 comme "téléphoniste". Les jeunes ont été autorisés à établir eux-mêmes des contacts et à téléphoner au partenaire de leur choix. Au Liechtenstein plus de la moitié des étudiants n'avaient jamais utilisé le téléphone.

En 1962, il n'y avait que 225 lignes téléphoniques.

En 1963, le Liechtenstein a rejoint l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Conférence des administrations européennes des postes et télécommunications (CEPT), ainsi que l'International et 1987 l'Organisation européenne des télécommunications par satellite (INTELSAT et EUTELSAT).

En 1964, un centre télex a été ouvert à Vaduz. À cette époque, le Liechtenstein avait la plus forte concentration de téléscrip-teurs privés au monde.

1970 Avec 5 000 abonnés, le nombre de lignes principales est multiplié par cinq entre 1948 et 1970.
Le 26 septembre 1970, le nouveau bureau de poste de Ruggell a été ouvert.

1977 Le centre de la Schaanerstrasse 1 à Vaduz est opérationnel.

1977 Le contrat postal conclu avec la Suisse en 1920 est révisé.

1980 En novembre, il y a 10 000 abonnés raccordés au réseau téléphonique du Liechtenstein.

La gamme croissante des télécommunications était un pilier important de l'économie du Liechtenstein en développement rapide après 1960, en particulier dans le secteur des services.

Avec l'adaptation continue, également internationale, de l'infrastructure (câble à fibre optique, numérisation, satellites de télécommunications, etc.), les nouvelles technologies se sont propagées sur des segments de plus en plus courts : à partir de 1978, la communication mobile 1999-2001, le nombre d'utilisateurs mobiles pour 100 habitants est passé de 27 à 55 , à partir de 1992 Internet.

1991 Afin de pouvoir couvrir la forte demande de numéros de téléphone, la gamme des numéros est étendue de cinq à sept chiffres.

En 1995, en raison de l'entrée du Liechtenstein dans l'EEE et de la libéralisation des télécommunications en Suisse (à partir de 1992), le Liechtenstein a également jeté les bases de la libéralisation en 1996 avec la loi sur les télécommunications.

1997 Le dernier centre analogique du Liechtenstein est numérisé. Cela fait du Liechtenstein le premier pays européen à disposer d'un réseau de télécommunications entièrement numérisé.

1998 Le Liechtenstein dispose d'un réseau national de fibre optique.

La pression concurrentielle oblige les fournisseurs à s'adapter en permanence aux conditions changeantes du marché.

En 1998, l'État du Liechtenstein a accordé une licence pour les services nationaux et internationaux à des entreprises (partiellement) privées et a conclu un contrat pour la planification du réseau (avec Telecom FL AG) et pour l'exploitation et la maintenance du réseau (avec les centrales électriques du Liechtenstein, les camions).
Toujours en 1998, l'État du Liechtenstein a fondé LTN Liechtenstein Telenet AG avec pour mission d'exploiter et d'étendre le réseau de télécommunications au Liechtenstein. Cette construction compliquée a été simplifiée dans les années suivantes : en 2003, Telecom FL (une filiale de Swisscom) a été reprise par LTN et en 2008 a fusionné avec LTN pour former Telecom Liechtenstein AG. Celui-ci agit en tant que fournisseur de service universel et fournisseur de services complets sur le marché du Liechtenstein, tandis que LKW, en tant que fournisseur de réseau, met le réseau de télécommunications à la disposition de tous les acteurs du marché aux mêmes conditions et sans discrimination.

En 1999, le Liechtenstein et la Suisse ont dissous le contrat postal d'un commun accord.
La même année, le Liechtenstein a reçu son propre indicatif de pays (00423), qui a remplacé l'indicatif régional suisse (075).

En 2000, quatre licences de communications mobiles ont été attribuées à des entreprises internationales.

Cette construction compliquée a été simplifiée dans les années suivantes : en 2003, Telecom FL (une filiale de Swisscom) a été reprise par LTN et en 2008 a fusionné avec LTN pour former Telecom Liechtenstein AG. Celui-ci agit en tant que fournisseur de service universel et fournisseur de services complets sur le marché du Liechtenstein, tandis que LKW, en tant que fournisseur de réseau, met le réseau de télécommunications à la disposition de tous les acteurs du marché aux mêmes conditions et sans discrimination.

Par rapport à l' Union européenne , le Liechtenstein est très en avance dans le développement des télécommunications.

En 2020, Il y avait 12 607 téléphones fixes. et un total de 61 494 connexions sous l'indicatif de pays +423, dont ont 48 887 pour le téléphones portables, ce qui correspond à une moyenne de 1,3 par personne. Dans l'UE, ce chiffre est de 1,2 téléphone portable par personne.
Avec environ 14 278 hébergeurs Web, c'est-à-dire les serveurs Internet situés dans le pays, le Liechtenstein se situe en dessous de la moyenne mondiale. Fin 2020, 2 000 d'entre eux, soit environ 14 %, étaient sécurisés avec SSL ou un cryptage comparable.

Evolution du nombre de connexions principales

Telekommunikation ■ Hauptanschlüsse und Teilnehmer-dichte in Liechtenstein, 1901–2005

Jahr	Hauptanschlüsse	Hauptanschlüsse pro 100 Einwohner
1901	25	0,33
1911	32	0,37
1921	105	1,19
1930	295	2,97
1941	534	5,17
1951	1 265	9,05
1961	2 629	15,35
1971	5 581	25,54
1981	10 600	40,23
1991	17 499	59,55
1998	21 908	68,43
2001	20 100	59,96
2005	20 010	57,33

Die Teilnehmer entsprechen den Hauptanschlüssen. Durch die Einführung von ISDN und ADSL (Mehrkannalnutzung) ab 1998 sind die absoluten Zahlen rückläufig.
Telecom FL, Swisscom, Amt für Volkswirtschaft.

Quelques sources des archives du Liechtenstein entre 1900-1930 (traduction google)

29/06/1890 Le gouvernement annonce la création d'un bureau de poste à Triesen et d'une liaison postale régulière biquotidienne entre Balzers et Schaan L.Vo. 4 juillet 1890, page 1
02/07/1897 Le parlement du Land décide de mettre en place un réseau téléphonique indépendant du Liechtenstein L.Vo. 16 juillet 1897, page 5. Supplément.
27/05/1898 Selon un écrivain bien informé d'Eschenerberg, l'exploitation d'un réseau téléphonique indépendant pour le Liechtenstein (comme décidé par le parlement de l'État) n'a aucun sens technique ou économique L.Vo. 27 mai 1898, page 1
18/06/1898 Le parlement de l'État abandonne l'idée de créer un réseau téléphonique indépendant et accepte la conclusion d'un traité d'État correspondant avec l'Autriche L.Vo. 24/06/1898 ; p.1 f.
09/12/1898 Le Liechtensteiner Volksblatt fournit des informations sur l'introduction effective de la téléphonie le 11 novembre 1898 L.Vo. 9 décembre 1898, p.1 f.
01/06/1899 Le gouvernement annonce dans un communiqué que le trafic téléphonique interurbain avec les centrales du Vorarlberg a été ouvert le 25 décembre 1898 L.Vo. 6 janvier 1899, page 1
06/09/1900 Le gouvernement autorise la commune de Vaduz à mettre en place et à exploiter un réseau électrique à des fins d'éclairage LI LA RE 1900/0999 ad 0702

13/12/1900 La municipalité de Vaduz met en service sa propre centrale électrique, qui peut également être utilisée pour l'éclairage public, entre autres L.Vo. 21 décembre 1900, page 1
 18/10/1901 **Le téléphone est installé dans le bâtiment du gouvernement du Liechtenstein** L.Vo. 18 octobre 1901, page 2.
 Bref rapport dans le Liechtensteiner Volksblatt, non signé.
 Vaduz. **Le téléphone est installé dans le bâtiment du gouvernement**, reliant ainsi les logements princiers au bureau central.
 Bref rapport dans le Liechtensteiner Volksblatt, non signé .
 19/06/1902 **Le gouvernement subventionne les frais de téléphone de 50 %** L.Vo. 27 juin 1902, page 1
 14/01/1920 Un bas-pays critique la mauvaise infrastructure postale dans les basses terres et demande la création de nouveaux bureaux de poste à Mauren et Gamprin LVo 14 janvier 1920, page 1.

27 mai 1898, Eschnerberg (traduction google)

Selon un écrivain bien informé d'Eschnerberg, l'exploitation d'un réseau téléphonique indépendant pour le Liechtenstein (comme décidé par le parlement de l'État) n'a aucun sens technique ou économique

Correspondance d'Eschnerberg.

Lors de la session du parlement de l'État du 2 juillet 1897, la création d'un réseau téléphonique liechtensteinois fut décidée à l'unanimité dans la conviction de l'importance de cet ouvrage.

Lorsqu'un correspondant du Liechtenstein au début de cette année dans «Vorarl. Volksblatt" a déclaré que les gens considèrent que l'établissement d'un réseau téléphonique, qui relie les différentes communautés entre elles et éventuellement avec des pays étrangers, est inutile, donc cela ne correspond pas à la vérité.

Non seulement les hommes d'affaires, comme il a été dit dans la même note du journal mentionné, en ont l'avantage : l'agriculteur aussi pourra traiter par téléphone avec de nombreuses petites entreprises pour lesquelles sa présence personnelle n'est pas nécessaire et ainsi économiser du temps et de l'argent. Je voudrais également vous rappeler combien d'embarras nous, habitants de l'Eschnerberg, sommes épargnés par les soucis et les ennuis si nous avons besoin d'une aide médicale urgente et avons ensuite le téléphone à notre disposition. L'acceptation unanime du projet de loi pertinent du gouvernement est largement saluée comme un progrès.

Comme le montre le rapport du parlement de l'État concerné, la décision reposait sur l'hypothèse que les opérations téléphoniques seraient reprises par l'entreprise elle-même. A l'heure actuelle, le souhait est souvent exprimé que l'un des pays voisins, la Suisse ou l'Autriche, dont cette dernière s'occupe généreusement de nos services postaux et télégraphiques, soit persuadé de prendre en charge la réparation et l'exploitation de notre réseau téléphonique. Les motifs des opinions exprimées ci-dessus sont de nature financière et doivent être expliqués ci-dessous.

Étant donné que de nouvelles inventions sont constamment faites dans le domaine électrotechnique, des remplacements sont toujours nécessaires si l'on veut que le travail réponde à toutes les exigences. Deuxièmement, le service téléphonique souffre de multiples perturbations qui ne peuvent être reconnues et réparées que par un spécialiste, et pour que l'appareil fonctionne correctement, une telle personne doit toujours être à portée de main, c'est-à-dire avoir un poste permanent. On sait par les journaux les dégâts que l'incendie a causés au réseau téléphonique de Zurich cette année et récemment la foudre à Elberfeld (Rheinprovinz) a détruit environ 600 lignes téléphoniques si complètement qu'une réinstallation complète est nécessaire. Pour le technicien permanent, pour les remplacements, pour la location des cabines téléphoniques et pour les salaires du personnel nécessaire - sans tenir compte des dommages causés par des événements naturels tels que la neige, les tempêtes et la foudre - un poste tout à fait respectable devrait être prévu dans le budget annuel de l'État. En outre, il va de soi que le Liechtenstein ne pourrait pas fixer des tarifs téléphoniques aussi bas que l'un des pays voisins, qui disposent déjà de vastes réseaux téléphoniques en service. Par exemple, le tarif normal pour le trafic local en Autriche pour un appel de trois minutes est de 10 Kreuzer. On peut sans doute compter sur une utilisation relativement vive du téléphone si pour 10 kr. une conversation de trois minutes pourrait être menée de Balzers à Ruggell.

Article non signé dans le Liechtensteiner Volksblatt

L.Vo. 27 mai 1898, page 1 - L'auteur était peut-être en possession d'informations que le gouverneur provincial Karl von In der Maur avait obtenues d'experts en relation avec la structure du système téléphonique. En tout cas, à ce moment-là, les pourparlers sur un traité d'État avec l'Autriche avaient tellement progressé que le gouvernement présenta un texte correspondant du traité lors de la session suivante du Landtag le 18 juin 1898 et que le Landtag le vota.

Création d'un réseau téléphonique au Liechtenstein (traduction google)

Le parlement de l'État abandonne l'idée de créer un réseau téléphonique indépendant et accepte la conclusion d'un traité d'État correspondant avec l'Autriche

Rapport dans le Liechtensteiner Volksblatt avec des passages plus longs du procès-verbal du parlement du Land du 18 juin 1898, qui sont repris directement[1]

18 juin 1898 (décision), 24 juin 1898 (rapport au Volksblatt)

A l'occasion de la discussion du budget des finances, l'établissement de liaisons téléphoniques dans le pays a de nouveau été discuté en détail.

La décision prise l'an dernier par le parlement de l'État d'établir des connexions téléphoniques dans l'État était basée sur la prise en charge de la propre administration de l'entreprise. Maintenant le commissaire du gouvernement [Karl von In der Maur] qu'il a des inquiétudes importantes quant à une telle opération en interne, sur la base de discussions répétées avec des organismes professionnels. L'opération en propre administration serait disproportionnellement coûteuse, puisque dans ce cas la connexion aux bureaux de poste serait impossible. Un technicien permanent devrait également être fourni. Enfin, les connexions interurbaines et les connexions vers d'autres pays risquent d'être difficiles à gérer. Pour ces raisons, il convient de conclure un accord avec l'Autriche, qui s'occupe déjà de nos services postaux et télégraphiques, afin que celle-ci puisse prendre en charge la construction et l'exploitation de notre réseau téléphonique. A cet égard, après que Son Altesse Sérénissime le Prince régnant l'ait autorisé à mener les négociations, il s'était déjà entretenu avec le kk

Les points essentiels de l'accord présenté sont extraits comme suit :

1. L'Administration nationale autrichienne des télégraphes prend en charge l'établissement du réseau téléphonique du Liechtenstein moyennant le remboursement de l'intégralité des coûts de construction de la ligne et de l'équipement d'exploitation.
2. Le réseau est relié au bureau télégraphique de Vaduz en tant que Centrale et inclus Balzers, Mels, Triesen, Triesenberg, Rothenboden, Sücca, Schaan, Nendeln, Eschen, Benden, Ruggell, Schellenberg, Mauren et Schaanwald.

Le bureau de poste de Vaduz forme le bureau central, les 4 bureaux de poste de Balzers, Triesen, Schaan et Nendeln les bureaux centraux secondaires de telle sorte que Schaan et Nendeln d'une part et Triesen et Balzers d'autre part sont reliés en série dans une ligne commune. Les autres communes citées seront reliées aux bureaux de poste (dans la mesure du possible, les unes derrière les autres). De même, le raccordement des abonnés privés (appelés postes d'abonnés) ne peut se faire que soit directement au central, soit à l'un des centraux secondaires à installer dans les bureaux de poste.

3. L'administration télégraphique autrichienne prend en charge l'exploitation à son compte.

Le trafic entre tous les centraux téléphoniques du pays est traité comme du trafic local et des frais de 10 kr sont facturés pour un appel d'une durée maximale de trois minutes. calculé. Pour le reste, les dispositions de l'Autriche s'appliquent à ce trafic, ainsi qu'à l'établissement de liaisons téléphoniques privées (abonnés).

Décret téléphonique du 7 octobre 1887. Selon celui-ci, le téléphone. Une taxe de 5 kr est perçue pour l'envoi ou l'envoi d'un télégramme, pour un phonogramme (transmission d'une conversation téléphonique par écrit) une taxe de base de 5 kr. et une taxe au mot de ½ kr. payer. Les tarifs des frais pour les participants (abonnés) sont les suivants :

- a) frais de construction pour l'établissement de la connexion téléphonique pour des distances allant jusqu'à 500 mètres 50 fl., pour 100 mètres 10 fl. supplémentaires ;
- b) Redevances récurrentes annuelles : frais de station 30 fl., frais de commutation 20 fl. (Ces frais, qui sont très élevés pour notre petite situation, permettent à l'abonné de parler aux abonnés sans frais supplémentaires, mais l'abonné dispose également de 10 kr. , c'est-à-dire payer les mêmes frais que tout le monde.)

4. Dans le cas où les revenus des redevances ne couvrent pas les dépenses découlant de l'exploitation, l'administration publique autrichienne se réserve le droit de demander au gouvernement du Liechtenstein le remboursement des dépenses supplémentaires, éventuellement pour restreindre le fonctionnement du système téléphonique, ou sans la fourniture d'une indemnité de remboursement.
5. À l'exception des bornes téléphoniques devant être situées dans les bureaux de poste, le gouvernement du Liechtenstein doit veiller à ce que les bornes téléphoniques individuelles soient situées et exploitées gratuitement à des emplacements appropriés.

6. Les coûts de production du raccordement interurbain des centraux téléphoniques de Vaduz et de Feldkirch sont répartis entre le Liechtenstein. Gouvernement et l'administration autrichienne des télégraphes. D'autres liaisons interurbaines avec la Suisse, le Wurtemberg et la Bavière doivent être lancées à la demande du gouvernement du Liechtenstein.

La Commission des Finances avait examiné ces points communiqués du projet d'accord et recommandé un vote d'approbation si le projet d'accord était complété sur ces points. La résolution proposée ci-après et adoptée à l'unanimité par le parlement de l'État se lit comme suit :

- Le gouvernement avec le Ministère autrichien du commerce a envisagé un accord concernant la fabrication et l'exploitation du système téléphonique projeté dans le pays son approbation à condition que certains points de l'accord soient complétés et être modifiée aux points suivants :

- - Le droit de résiliation de l'État doit également être préservé.

-- Ensuite, le parlement de l'État considère qu'il est nécessaire, afin de nous protéger d'une couverture annuelle récurrente des défaillances d'entreprise, que les connexions des participants (abonnés) ne soient pas seulement rendues possibles dans les bureaux de poste prévus dans l'accord, mais également dans d'autres places si nécessaire et si possible les tarifs des frais pour les participants sont réduits en fonction de nos faibles conditions de circulation.

— En outre, il devrait être juste qu'une fois que l'État doit payer les pertes de l'entreprise, tout excédent d'exploitation revienne également à l'État.

— Enfin, le droit de propriété du pays sur le système téléphonique devrait être expressément mentionné dans l'accord. — Le parlement de l'État aimerait le système de déclaration des accidents,

La téléphonie a été mise en place au Liechtenstein sans accord contractuel avec l'Autriche-Hongrie.

Création d'un réseau téléphonique au Liechtenstein (traduction google)

Le Liechtensteiner Volksblatt fournit des informations sur l'introduction effective de la téléphonie le 11 novembre 1898

Rapport au Liechtensteiner Volksblatt citant un "organisme compétent", non signé.

Vaduz 09/12/1898

En ce qui concerne le trafic téléphonique dans le pays, qui, comme cela a déjà été annoncé, a commencé le 15 v Mts. a été ouvert, nous avons reçu les notifications suivantes d'une autorité compétente.

Pour faciliter la circulation locale, k. k. Bureau de poste au k. k.

Le département du commerce a soumis la demande d'approbation ultérieure que le k. k. Les bureaux de poste de Nendeln, Schaan, Triesen et Balzers, en tant que bureaux centraux secondaires avec le domaine d'activité de la Centrale à Vaduz, ont fonctionné comme des stations télégraphiques avec service téléphonique dès le jour de leur ouverture, en conséquence les journaux et les factures doivent être conservés comme le Station télégraphique de Vaduz et sont autorisés à délivrer des télégrammes et des avis d'appels téléphoniques, pour lesquels le montant de 10 Kreuzer doit être perçu.

Cette taxe, ainsi que celle avec le décret du k. k. Département du commerce 22 avril l. J Pour le trafic local dans la Principauté du Liechtenstein, la taxe de 10 Kreuzer pour chaque appel d'une durée de 3 minutes est facturée par les bureaux eux-mêmes.

D'autre part, la comptabilité des publiphones Ruggell, Benden, Eschen, Mauren, Schellenberg, Schaanwald, Triesenberg, Rothenboden, Sükka et Mels a été vérifiée en ce qui concerne le changement de personnel lors de l'exploitation des appareils et les difficultés de facturation et de ces k. k. affectés aux bureaux de poste auxquels ces publiphones sont raccordés.

Toutefois, les centrales téléphoniques susmentionnées doivent percevoir les taxes téléphoniques, éventuellement les dépôts d'argent pour les télégrammes et les avis téléphoniques et les payer à la fin de chaque mois, à savoir :

Les centrales téléphoniques Ruggell, Benden, Eschen, Schellenberg, Mauren, Schaanwald au k. k. bureau de poste Nendeln;

les stations d'interphonie Rothenboden, Sükka et Triesenberg jusqu'au k.k. Bureau de poste de Vaduz et la station téléphonique de Mels au k. k. Bureau de poste de Balzers.